



**HAL**  
open science

## Régionalisme et migrations dans la Caraïbe

Cédric Audebert

► **To cite this version:**

Cédric Audebert. Régionalisme et migrations dans la Caraïbe. Eric Dubesset et Rafael Lucas. La Caraïbe dans la mondialisation : Quelles dynamiques régionalistes?, Paris : L'Harmattan, pp.23-37, 2011. halshs-00805771

**HAL Id: halshs-00805771**

**<https://shs.hal.science/halshs-00805771>**

Submitted on 28 Mar 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Régionalisme et migrations dans la Caraïbe

Cédric Audebert<sup>1</sup>

La question de l'existence d'*une* identité caribéenne est un objet de préoccupation réelle dans le monde intellectuel et politique de cette région. La poser en terme d'*unité* n'est pas neutre politiquement, dans un contexte où le lourd héritage colonial a longtemps pesé sur la vision que les Caribéens avaient d'eux-mêmes et sur celle que les autres avaient de la région. Jusqu'à récemment, il était plus courant de penser la question *des* Caraïbes plutôt que de *la* Caraïbe. Pourtant, la trame de fond historique et culturelle commune – dont la logique mercantiliste, le modèle social et spatial de la plantation et le processus de créolisation nous semblent être les éléments structurants – a façonné au fil des siècles une base culturelle et identitaire partagée que la prise de conscience de nouveaux enjeux régionaux ne fait que renforcer.

Il nous semble que les mouvements de population ont eu une fonction déterminante dans la prise de conscience régionale, qu'il s'agisse des logiques institutionnelles d'intégration proprement dites ou, plus largement, de l'émergence d'un sentiment d'appartenance au bassin caribéen. Les migrations intra-régionales sont aussi anciennes que la genèse de ces sociétés caribéennes elles-mêmes, qu'elles ont façonnées au gré des transferts culturels et d'échanges de toutes sortes. Il apparaît donc légitime de s'interroger sur le rôle joué par ces migrations dans le processus de coopération et d'intégration régionale – ou plus largement dans la dynamique régionaliste, celle qui rapproche les peuples au moins autant que les entités politiques et économiques.

Selon l'angle d'approche, les mouvements migratoires ont pu être perçus comme un élément favorable ou au contraire limitatif dans la dynamique régionaliste. L'orientation de la réflexion est aussi largement fonction du type d'acteurs pris en compte (Etats, multinationales, sociétés civiles, etc.), de l'échelle d'analyse, et de ce que l'on entend par régionalisme (celui impulsé par les institutions, celui des agents économiques, celui des acteurs culturels ?). Il apparaît essentiel de ne pas se limiter aux logiques officielles de l'intégration régionale institutionnelle, mais de la replacer dans le cadre plus large – mais aussi plus fécond – du sentiment d'appartenance régionale qui l'a initiée et qui en est encore aujourd'hui le moteur.

---

<sup>1</sup> Chargé de recherche au CNRS, MIGRINTER, UMR 7301 CNRS- Université de Poitiers

## 1. L'identité caribéenne et la temporalité migratoire

Comprendre la contribution des mobilités humaines à la genèse d'un sentiment d'appartenance régionale sur le long terme nécessite de ne pas appréhender le fait migratoire comme une anomalie historique, un dysfonctionnement sociétal, un écart à la norme à réguler à tout prix, mais comme un moteur de la construction des identités insulaires et du sentiment caribéen. La mobilité des individus a été une composante et un instrument essentiel de toutes les mutations économiques et politiques majeures de la région depuis au moins quatre siècles. Globalement, on ne peut pas saisir la construction régionale caribéenne et le rapport du bassin antillais à la mondialisation sans une prise en compte de ses dynamiques migratoires. Les mouvements de populations sont en effet au cœur de ce que nous appelons la dynamique régionaliste, référence fondamentalement sociale et culturelle qui dépasse celles d'intégration et de coopération régionales, trop restrictives pour saisir la complexité de l'être caribéen parce que trop connotées économiquement et politiquement. La dynamique d'intégration des territoires du bassin n'est que le fruit de cette conscience identitaire régionale en réévaluation permanente.

Ce sentiment d'appartenance régionale fondateur est basé sur une communauté de destin, de perceptions et de pratiques culturelles puisant dans l'immense héritage d'une société de plantation ayant marqué l'ensemble de la région. Le legs historique se lit entre autres dans une organisation spatiale contrastée des entités insulaires et des structures sociales caractérisées par une forte hiérarchisation socio-économique. Il se lit aussi dans des dynamiques culturelles et linguistiques ayant fait de petites îles d'immenses carrefours entre les civilisations européennes, ouest-africaines, indiennes et précolombiennes. Les diverses langues créoles du bassin ont toutes acquises une dimension régionale rapprochant les peuples, qu'il s'agisse du *papiamentu*, du *kreyol* ou du *patois*. Cette caribéanité est aujourd'hui réactivée et trouve son sens dans la prise de conscience d'enjeux communs liés à une histoire partagée et des caractéristiques sociales et culturelles héritées dans un environnement géographique commun marqué par l'insularité et la vulnérabilité face aux forces de la nature et aux soubresauts géopolitiques. La gestion des risques naturels, celle d'un patrimoine matériel et immatériel à préserver, la lutte contre les puissants réseaux narcotiques, la veille sanitaire sont autant d'enjeux réactivant le sentiment d'un destin partagé.

Il y a pourtant comme une gageure à réfléchir sur l'existence d'une caribéanité fédératrice dans une région hétérogène et fragmentée (Godard & Hartog, 2003). L'hétérogénéité économique et sociale y est en effet singulière, avec par exemple un écart de niveau de vie de 1 à 10 entre Haïti et les Bahamas, deux Etats distants d'à peine une centaine de kilomètres. Outre le morcellement insulaire différenciant près de trente entités politico-institutionnelles (22 territoires indépendants et 11 sous tutelle), une fracture géoculturelle individualisant une aire hispano-caribéenne, un monde anglo-caribéen et une aire créolophone et francophone a servi de cadre aux premiers mouvements d'intégration régionale. Paradoxalement, les premières initiatives fédératrices officielles ont elles-mêmes épousé les contours d'une segmentation héritée de l'époque coloniale, y compris la plus aboutie d'entre elles, la *Caribbean Community*.

L'introduction de la dimension migratoire dans la réflexion sur le temps long permet néanmoins de poser différemment le problème en inversant les termes du débat. En entretenant depuis quatre siècles d'intenses flux migratoires accompagnés d'échanges culturels et idéels conséquents, l'hétérogénéité et la fragmentation du bassin antillais n'ont-elles pas paradoxalement contribué à nourrir l'identité caribéenne ? Une rapide incursion préliminaire dans l'histoire permet d'apporter un premier élément de réponse, en montrant que le socle historique et social commun auquel il est fait référence a été construit et consolidé par une mobilité humaine régionale ancienne.

Aux trois grandes mutations sociétales ayant marqué l'histoire caribéenne correspondent trois temps migratoires fondamentaux. Chacun est lié à un type de « mise en valeur » coloniale des territoires insulaires : la reconnaissance de l'archipel par les Européens et l'implantation du système colonial moderne dans la région ; le développement de l'économie de plantation et son corollaire, l'esclavage ; la période post-esclavagiste qui est celle d'une remise en cause du système économique traditionnel de la plantation (Domenach, 1986). Si le développement de l'économie de plantation est à l'origine d'un appel de main-d'œuvre européenne sous contrat et esclave africaine, la remise en cause de ce système s'est traduite dès le 19<sup>ème</sup> siècle par une liberté de mouvement des nouveaux affranchis. A l'immigration extra-caribéenne, s'est substituée une mobilité intra-régionale accrue de la main-d'œuvre et une immigration sous contrat venue en grande partie d'Asie qui a perduré jusqu'à la Première Guerre mondiale. La deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle marquée par la reconstruction des métropoles européennes et l'intégration croissante de l'économie mondiale s'est caractérisée par une forte mobilité interne au bassin antillais et une émigration massive vers l'Europe et l'Amérique du Nord (Audebert, 2007).

Ce propos liminaire mettant en perspective historique le lien entre identité régionale et migrations met en lumière l'importance des échanges de populations dans la formation des sociétés de la région. Si la Caraïbe apparaît comme un espace de rencontre historique dont les sociétés ont en commun d'être profondément marquées par une culture de la négociation identitaire permanente, c'est à la migration que la région le doit. Le sentiment d'appartenance régionale à l'origine des processus actuels d'intégration et de coopération est intimement lié à un fait migratoire ancien, qui n'est donc pas à appréhender comme une anomalie dans ce processus, mais comme un fondement de celui-ci.

## **2. Migrations, logiques étatiques et intégration régionale**

A l'image de son rôle historique dans la construction d'une identité régionale, la problématique de la migration s'inscrit au cœur de tous les enjeux actuels motivant les initiatives d'intégration. Elle est ainsi indissociable de celle des risques naturels comme le montrent les réfugiés environnementaux fuyant la Soufrière de Montserrat<sup>2</sup> ou le chaos ayant

---

<sup>2</sup> Cette tragédie a poussé à l'exil les deux-tiers de la population de l'île en moins d'une décennie.

laissé derrière lui le terrible séisme du 12 janvier 2010 en Haïti.<sup>3</sup> L'amalgame est aussi souvent fait par les gouvernements de la région entre réseaux de la migration clandestine et trafic de drogue. La migration internationale apparaît en même temps instrumentalisée par les Etats dans les rapports de force qu'ils entretiennent entre eux. Pour ces raisons, la migration est perçue et traitée par les diverses autorités comme un enjeu de sécurité majeur dans la région. Ces défis majeurs conduisent les Etats à réfléchir sur les modalités de contrôle de ces mouvements de population. Outre l'échelle stato-nationale, l'intégration régionale apparaît comme un cadre de plus en plus privilégié pour mener cette réflexion. Le contrôle se décline à deux niveaux répondant à deux objectifs : favoriser la circulation interne dans le cadre de l'intégration régionale, à l'image de la CARICOM; et limiter les entrées et le séjour d'immigrants non désirés.

Les mouvements migratoires intra-étatiques dans le bassin caribéen sont déjà une réalité dans le cadre d'entités politiques pluriterritoriales, comme les Antilles néerlandaises ou les territoires français de la région. Au début des années 2000, les migrations entre les îles néerlandaises ainsi qu'avec Aruba concernaient près de 11 000 personnes et le stock de migrants entre les trois DOM français avoisinait 25 000 individus, soit 3 % des populations concernées.<sup>4</sup>

A un autre niveau, la version révisée du Traité de Chaguaramas visant à donner une nouvelle impulsion à la CARICOM a inscrit la libre circulation des personnes entre les Etats membres au cœur de ses objectifs (article 45) dans le cadre d'un marché unique, le *CARICOM Single Market and Economy* institué en 2006 (Caribbean Community, 2001). La 28<sup>ème</sup> conférence des Chefs de gouvernement de la CARICOM a notamment inscrit à l'ordre du jour un projet de création d'une carte de mobilité autorisant une libre circulation au sein de l'espace communautaire et la possibilité pour ses ressortissants de séjourner jusqu'à six mois dans n'importe lequel des Etats membres. Sont concernées en priorité sept catégories de travailleurs qualifiés ayant le droit de rechercher librement un emploi dans tout autre Etat membre : les diplômés de l'université; les professionnels des médias; les sportifs; les artistes; les musiciens (article 46); et les chefs d'entreprise et cadres supérieurs (article 32). Il est prévu qu'un certificat de compétences (*CARICOM Skills Certificate*) soit créé et se substitue au traditionnel permis de travail (Caribbean Community, op. cit.). Le marché unique prévoit aussi l'établissement progressif de certifications communes et d'une équivalence des diplômes ainsi qu'une harmonisation et une transférabilité des droits à la sécurité sociale d'un pays à l'autre. Une réflexion est en cours sur l'élargissement du bénéfice de la libre circulation à d'autres catégories que les marchés locaux de l'emploi ont du mal à maintenir sur place, notamment les enseignants possédant une qualification universitaire et les infirmières.

---

<sup>3</sup> Quatre cyclones et tempêtes successives en août et septembre 2008 avaient déjà tué 800 personnes en Haïti et laissé plusieurs centaines de milliers de sans-abris. En 2004, la tempête tropicale Jeanne y avait déjà fait 3000 morts et d'innombrables orphelins. Le séisme du 12 janvier 2010 a été reçu par les Haïtiens comme un véritable coup de grâce, en fauchant 230 000 vies, faisant au moins autant de blessés et amputés, jetant à la rue un million et demi de personnes et ayant pour effet notoire une désorganisation durable de la société haïtienne.

<sup>4</sup> Sources : Netherlands Antilles, Central Bureau of Statistics, Census 2001; INSEE, Recensement général de la population 1999. Aruba a quitté la Fédération des Antilles néerlandaises en 1996.

La formation universitaire et la recherche apparaissent comme des éléments clés du processus d'intégration régionale, au point d'avoir conféré le statut d'institutions associées à l'Université du Guyana, à l'Institut de droit caribéen et surtout à l'Université des West Indies. Cette dernière a joué un rôle pionnier dans la coopération entre les territoires de l'ex-Caraïbe britannique. Pour l'année universitaire 2007-2008, les échanges entre les pays anglophones de la région y ont concerné 3 400 étudiants, soit 10 % de l'effectif des inscrits à l'Université des West Indies. Le dispositif de libre circulation à l'intérieur de la CARICOM vise donc avant tout les personnels qualifiés et les diplômés. Les chercheurs font d'ailleurs l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'assouplissement de la législation sur la circulation des personnes en vertu de l'article 64 du traité révisé.

Le lien entre migration et intégration n'est pour autant pas dénué d'ambivalence. Si la migration est pensée comme un moteur de l'intégration régionale par les gouvernements de la région, elle peut aussi apparaître comme un facteur de tensions et un obstacle au rapprochement entre les pays. Les Etats à l'initiative de la révision du Traité de Chaguaramas ont une attitude beaucoup plus réservée vis-à-vis des travailleurs peu qualifiés, dont ils tentent de limiter la circulation voire de criminaliser la présence sur leur sol. Dans un contexte de récession économique, les travailleurs sans papiers dont nous avons déjà montré l'importance pour les économies insulaires dans la construction, l'agriculture et le tourisme deviennent indésirables. En tant de crise, ils sont les premiers concernés par les politiques migratoires restrictives de pouvoirs locaux soucieux de réaffirmer leur autorité et leur capacité à contrôler les entrées et les séjours d'étrangers, y compris ceux originaires de la CARICOM.

A la Barbade, la mise en place d'une nouvelle politique migratoire, les conditions critiquées de l'interpellation de sans papiers ressortissants d'autres pays de la CARICOM et leur rapatriement ont suscité de vives protestations de la part des pays concernés – Guyana et Saint-Vincent notamment. Norman Girvan rappelle le risque que des représailles éventuelles des Etats membres de la Communauté pourrait représenter pour la Barbade (Girvan, 2009). La CARICOM représente en effet le principal marché pour les exportations manufacturées de l'île, ainsi que son deuxième marché touristique. L'île accueille plusieurs institutions de la Communauté, ainsi que l'un des trois pôles majeurs de l'Université des West Indies et elle reste une plaque tournante aéroportuaire pour la Caraïbe orientale.

Le positionnement officiel des Bahamas offre une autre vision de la manière dont le thème de la migration internationale peut constituer une pierre d'achoppement sur la voie de l'intégration régionale. Au moment de l'entrée en vigueur du marché unique le 1<sup>er</sup> janvier 2006, trois territoires membres de la Communauté n'ont pu bénéficier du passeport de la CARICOM, restreignant ainsi la mobilité régionale de leurs ressortissants. Montserrat, territoire britannique, n'avait pas obtenu l'accord de Londres. La situation des Bahamas et d'Haïti semble en revanche directement liée à la problématique migratoire que partagent les deux pays. Les Bahamas n'ont pas intégré le marché unique du fait de leur opposition aux articles 45 et 46 du traité révisé permettant à certaines catégories de travailleurs qualifiés de circuler plus aisément au sein de l'espace communautaire. Cette réserve révèle la crainte des autorités de voir s'installer davantage de ressortissants jamaïcains et surtout haïtiens, dans un

contexte de xénophobie latente depuis l'indépendance bahaméenne en 1973. La présence d'origine haïtienne représente l'équivalent de 20 à 25 % de la population totale de l'archipel bahaméen. On pense aussi à la fonction de transit des Bahamas pour la migration haïtienne vers les Etats-Unis, et aux pressions éventuelles qu'a pu exercer Washington auprès de Nassau pour contenir les flux. La question migratoire n'est sans doute pas étrangère au maintien à l'écart d'Haïti du marché unique, même si la raison officielle invoquée reste celle de la situation politique interne encore instable de ce pays.

Les migrations ont constitué un trait d'union régional en apparaissant comme un fondement de l'histoire et de l'identité des sociétés de la Caraïbe. Sur le plan géopolitique, la question migratoire a autant servi la cause de la construction régionale qu'elle l'a freinée. Mais elles ont surtout contribué à rapprocher les îles entre elles en jouant un rôle économique moteur par les substitutions conséquentes de main-d'œuvre qu'elles ont permises.

### **3. Logiques géoéconomiques régionales et migrations de substitution**

La migration s'affirme comme un formidable instrument de régulation des économies, et d'interdépendance entre les marchés du travail de la région. Les marchés locaux de l'emploi s'articulent de fait à un marché de l'emploi régionalisé. L'enjeu migratoire tient au fait que les déplacements de populations ont constitué une forme d'intégration régionale avant l'heure, une intégration par la base ayant précédé l'intégration institutionnelle, à l'instar des migrations de substitution répondant à une logique géoéconomique de division internationale du travail à l'échelle du bassin antillais (Domenach, 1986 ; Reyes-Santos, 2008).

Les investissements internationaux contemporains dans la Caraïbe se sont orientés dans la finance, le tourisme, la construction, les industries manufacturières, les hydrocarbures, les mines et l'agro-alimentaire. Les trois premiers secteurs ont constitué de réelles alternatives à l'économie de plantation, accompagnant son déclin voire sa disparition. Les emplois créés et l'élévation du niveau de vie moyen sur les territoires sur lesquels ont prospéré ces activités ont induit une nouvelle hiérarchie économique régionale, qui a alimenté les migrations intra-caribéennes (Audebert, 2004).

Les micro-territoires insulaires – tels que les Iles Cayman, les Bahamas, les Turks et Caïques, les Antilles néerlandaises ou les Iles Vierges britanniques et états-uniennes – ayant combiné promotion touristique et paradis fiscaux comptent parmi les espaces les plus riches de la planète. Ils ont tous attiré une forte immigration, devenue parfois plus importante que la population née sur place. D'autres territoires dépendants économiquement de leur métropole ont vu leur niveau de vie dopé par l'économie de transfert (Guyane et Antilles françaises notamment). Sans être aussi riches, des territoires plus vastes ont considérablement amélioré leur niveau de vie en accueillant des zones franches industrielles et commerciales à l'exemple de Puerto Rico, ou en profitant de la manne des hydrocarbures (Venezuela, Trinidad-et-Tobago). A l'opposé, des pays à fort potentiel démographique et connaissant de graves

problèmes économiques, politiques et sociaux apparaissent comme de puissants pôles d'émigration régionale. C'est le cas du Guyana et de toutes les Grandes Antilles, à l'exception de Puerto Rico.

Les différences salariales et de niveaux de vie inhérents à la hiérarchisation géoéconomique ont alimenté les migrations, les érigeant en forme majeure de complémentarité régionale. Les écarts de salaires dans l'emploi hôtelier vis-à-vis de la Jamaïque sont de 1 à 2 avec Antigua-et-Barbuda, 2,5 avec la Barbade, 3,5 avec les Bahamas. Les ordres de grandeur sont à peu près comparables dans la construction et l'industrie manufacturière (tableau 1). A l'échelle du seul CARICOM, trois groupes de pays se dessinent donc en fonction du niveau de rémunération des emplois à faible niveau de qualification : ceux du groupe 1 (Bahamas, Barbade et micro-économies touristiques) à haut niveau de rémunération, ceux du groupe 2 (Antigua-et-Barbuda dans le tableau 1) à niveau de rémunération intermédiaire et ceux du groupe 3 à faible niveau de rémunération (Jamaïque, Dominique dans le tableau 1).

Tableau 1. Salaires horaires dans la construction et l'industrie manufacturière dans le CARICOM en 2001 (en US\$)

	Ouvrier construction	Ouvrier manufacture
Antigua-et-Barbuda	3,68	3,01
Bahamas	7,00	6,10
Barbade	4,03	4,67
Dominique	1,64	2,14
Jamaïque	1,67	2,89
Trinidad-et-Tobago	1,91	2,24

Source : Barbados Employees' Confederation Labour Digest 2001, cité dans World Bank (2005) : 246; 251.

Au regard de ces inégalités internes à la *Caribbean Community*, il n'est pas difficile de comprendre la nature et l'orientation des flux de travailleurs migrants, et notamment leur logique de substitution. Les pays du groupe 1 apportent aux territoires des groupes 2 et 3 une main-d'œuvre indispensable à leur économie reposant principalement sur le tourisme et les activités induites, comme la construction. Ils compensent ainsi le départ des travailleurs des îles du groupe 2 vers les pays du groupe 3 ou vers l'Amérique du Nord et l'Europe. L'émigration des territoires du groupe 3, le plus riche de la région, n'a quant à elle d'yeux que pour les pays du Nord. L'importance de la Jamaïque – ou d'Haïti pour citer un territoire caribéen non anglophone – comme source d'émigration vers divers pays de la région en fournissent l'illustration. A l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, les Jamaïcains représentaient 1 % de la population des Bahamas, 5 % de celle d'Antigua et de Sint Maarten et 25 % de celle des îles Cayman voisines.



L'émigration d'un autre pays du groupe 1, la Dominique, est intéressante tant par son ampleur que par son orientation géographique. Elle s'est en effet essentiellement orientée vers les économies touristiques de quatre îles du nord-est de la Caraïbe : les îles Vierges, Saint-Martin, la Guadeloupe et Antigua. Ses émigrants y représentent l'équivalent du quart de la population du pays d'origine. Quasiment absente ailleurs dans la région, cette dynamique de l'émigration dominiquaise met en exergue sa fonction indispensable de pourvoyeuse de main-d'œuvre au secteur touristique de ces îles et plus largement l'interdépendance entre l'économie de la Dominique et celles des îles *leeward* du nord-est du bassin antillais. Aux transferts de main-d'œuvre dans un sens répondent les transferts de remises dans l'autre.<sup>5</sup>

Les pays des groupes 2 et 3 apparaissent comme des espaces de transit migratoire autant que d'immigration durable, et offrent des cas d'étude exemplaires de substitution migratoire régionale. L'immigration a par exemple joué un rôle essentiel dans l'essor du tourisme d'Antigua en répondant à un besoin en main-d'œuvre peu qualifiée. La population née à l'étranger y représentait 31 % de la population locale en 2001.<sup>6</sup> Mais cet appel de main-d'œuvre a été d'autant plus indispensable qu'il s'agissait de combler la pénurie occasionnée par le départ de travailleurs antiguais vers les Etats-Unis et les îles Vierges. Parallèlement, les 12400 originaires d'Antigua-et-Barbuda (première et seconde générations) résidant aux îles Vierges constituaient l'équivalent du quart de la population antiguaise restée au pays – 16 % si on considère la population totale du pays d'origine, immigrés compris (tableau 2).

Tableau 2. Les principales communautés caribéennes aux îles Vierges états-uniennes en 2000.

	1 <sup>re</sup> génération (immigrés)	2 <sup>nd</sup> e génération (au moins un parent immigré)	total	<i>part de la population du pays d'origine</i>
Saint-Kitts-et-Névis	7054	10790	17844	47 %
Dominique	4909	6757	11666	16,5 %
Antigua-et-Barbuda	4832	7593	12485	16 %
Sainte-Lucie	3454	5332	8786	6 %

Source : U.S. Census Bureau, Census of Population and Housing 2000, U.S. Virgin Islands Summary File.

Les îles Vierges américaines constituent en soi un cas d'école, les émigrés étant plus nombreux que les natifs de l'archipel. Surtout, les communautés d'origine immigrée représentent un poids démographique remarquable en comparaison de la population de leur pays d'origine (tableau 2). La diversité de l'immigration régionale vient compenser le départ

<sup>5</sup> Les transferts des émigrés vers la Dominique représentent 4 millions de dollars US.

<sup>6</sup> Source : Antigua National Statistics Office, Census 2001.

de travailleurs locaux vers les Etats-Unis. Il s'ensuit une forte circulation migratoire faite de va-et-vient entre les îles Vierges et les îles d'origine, mais aussi entre ce territoire et les Etats-Unis dont elles dépendent. Un habitant sur sept est ainsi natif du continent, souvent de parents originaires des îles Vierges – tandis qu'un effectif comparable de *Virgin Islanders* réside sur le continent. L'ampleur du fait migratoire régional montre donc toute la force du lien qui unit les destins des territoires de la Caraïbe. La migration consolide les interdépendances économiques et les transferts culturels à l'échelle régionale, consacrant une intégration de fait que les Etats tentent de contrôler. C'est probablement là que réside le principal enjeu des migrations pour l'intégration régionale.

#### **4. Migrations, hybridité culturelle et circulations transnationales : vers une nouvelle conception de l'intégration régionale au-delà des logiques gouvernementales ?**

A la fois considéré comme un moteur et un frein, le fait migratoire apparaît comme un enjeu majeur de l'intégration régionale. Néanmoins, la conception encore largement économiste et utilitariste qu'ont les gouvernements des migrations intra-régionales et leur perception en termes de stocks plutôt qu'en termes de flux nous semblent être les principaux obstacles à l'innovation dans la réflexion sur la relation migration-intégration régionale. La prise en compte de la dimension culturelle et sociale de la migration nous paraît essentielle pour comprendre les nouvelles formes du sentiment d'appartenance régionale. En effet, en s'affirmant comme un formidable instrument de régulation des économies, la migration constitue en même temps un moteur de la circulation transnationale et un puissant facteur de recomposition identitaire et culturelle des sociétés insulaires. De même, la dimension réversible et circulatoire de la migration très présente chez les acteurs de la société civile – famille, entrepreneuriat, religion – montre que les enjeux de la migration en contexte d'intégration régionale ne se limitent pas à la sphère des relations intergouvernementales.

Le changement d'échelle dans l'analyse des processus de régionalisation – qui implique une réévaluation du regard que l'on porte sur ce processus – est de nature à ouvrir de nouveaux horizons à la réflexion sur l'intégration régionale. Penser le régionalisme à travers les initiatives intergouvernementales n'est pas incompatible avec une vision plus fine s'intéressant aux mutations sociales et culturelles des sociétés micro-insulaires. La régionalisation s'opère en effet autant à l'échelle des instances régionales répondant à un volontarisme politique, qu'à l'échelle plus fine des nombreuses îles qui constituent des carrefours et des espaces de rencontre entre des populations originaires de toute la région. L'hybridité culturelle née de la migration et se déclinant différemment selon les îles s'affirme comme une forme concrète de régionalisation, au sens où elle apparaît comme une synthèse localisée de diverses cultures jusqu'ici cloisonnées – au moins en partie – par l'héritage colonial.

Le fait migratoire est tout d'abord porteur de nouvelles dynamiques circulatoires régionales marquées par la transnationalité. L'exemple haïtien montre la façon dont la diasporisation régionale de ce peuple a pu servir de support à une circulation transnationale marchande.

Suite à la dégradation de la situation économique en Haïti, les marchandes haïtiennes informelles, connues sous le nom de *madan sara*, ont étendu leurs réseaux à la République dominicaine voisine, puis à l'ensemble de la Caraïbe en jouant sur les atouts économiques des divers lieux d'approvisionnement (spécialisations marchandes, zones franches commerciales, carrefours logistiques, etc.). Les différents espaces d'installation de la diaspora haïtienne ont alors été initialement choisis comme lieux de vente et de transit des marchandises achetées en République dominicaine, à Panama, à Puerto Rico, à Curaçao ou à Miami. Les migrants haïtiens étant présents dans des espaces aussi divers que la République dominicaine, Miami, les Bahamas ou les DOM français, les marchandes transnationales sont rapidement devenues des traits d'union entre les territoires de la Caraïbe... Sans que le phénomène n'ait jamais été reconnu officiellement par les gouvernements et les instances régionales. Les compétences culturelles développées pour pouvoir répondre aux besoins de consommation des divers peuples de la région seraient pourtant d'une grande utilité dans les négociations interétatiques visant à faire avancer l'intégration régionale.

En outre, notre analyse a fourni plusieurs cas localisés illustrant le poids des immigrés et de leur descendance dans la dynamique démographique des sociétés antillaises. Sur le plan culturel, cela se traduit surtout par une synthèse démographique et culturelle dynamique entre les mondes anglophones, créolophones et hispanophones de la Caraïbe. Les expériences des îles Vierges et de Saint-Martin sont démonstratives. Aux îles Vierges, 82 % des 108 000 habitants ont au moins un de leurs parents né à l'extérieur de l'archipel et les immigrés représentent 52 % de la population totale. 7 500 individus sont nés en République dominicaine ou à Puerto Rico, et de manière plus globale, 14 000 sont identifiés comme étant d'ascendance hispanique. 1 700 d'entre eux ne parlent d'ailleurs qu'anglais, signe de profondes mutations culturelles à l'œuvre. Sur les 12 000 locuteurs hispanophones, 9 500 affirment être au moins bilingues anglais-espagnol.<sup>7</sup> Dans un tel contexte où des populations des quatre coins de la Caraïbe sont amenées à cohabiter et dont les enfants nés sur place doivent réinventer de nouveaux codes culturels et identitaires sur la base de cette cohabitation, le régionalisme et le sentiment d'appartenance caribéenne prennent une forme inédite. De nouvelles langues émergent localement, qui témoignent des deux moteurs de cette caribéanité en devenir : la multiculturalité – effet de la rencontre et cohabitation entre populations – et l'interculturalité – effet des transferts culturels entre les diverses populations considérées.

Dans la partie néerlandaise de Saint-Martin, qui compte officiellement 30 500 habitants, 67 % de la population utilise l'anglais comme première langue, un anglais local partagé avec la partie française de l'île. Ici, les langues officielles néerlandaise et française ne sont que très peu utilisées. Les immigrations haïtienne et hispano-caribéenne expliquent l'importance de l'utilisation d'autres langues répandues dans la région : l'espagnol reste la langue première de 13 % de la population et le créole celle de 8 % des habitants. En même temps, l'acculturation linguistique accompagne le processus d'intégration des populations immigrées. Environ 20 % des populations nées en Haïti ou en République dominicaine ont adopté l'anglais comme langue principale. Les pratiques linguistiques des secondes générations témoignent aussi des

---

<sup>7</sup> Source: U.S. Census, 2000 Census of Population and Housing, U.S. Virgin Islands Summary File.

dynamiques d'hybridité culturelle : 11 % des individus nés sur place ont pour langue principale l'espagnol ou le créole, tout en parlant couramment l'anglais saint-martinois et parfois une troisième langue.<sup>8</sup> L'hybridité confère ainsi au sentiment d'appartenance caribéenne une nouvelle dimension, plus concrète que celle des instances intergouvernementales car inscrite au cœur de la vie quotidienne des populations.

Il apparaît pourtant que l'attitude des gouvernements reste marquée par l'inquiétude voire l'hostilité face à un phénomène migratoire qui met en jeu leur maîtrise des territoires. Leur prise de position – plus rigide en temps de crise – face à ce phénomène s'inscrit en décalage flagrant avec les dynamiques culturelles et identitaires observées sur le terrain. La prise en compte de l'hybridité culturelle par le politique pourrait changer le regard que les gouvernements ont des migrations et donner une nouvelle impulsion à la dynamique officielle d'intégration régionale en s'intéressant autant aux mutations culturelles des sociétés à l'échelle locale qu'à leurs enjeux économiques et géopolitiques à l'échelle régionale.

Etant donnée la force des mutations identitaires observées, on ne peut plus parler de régionalisation sans prendre en compte les traductions culturelles locales des mouvements migratoires qui travaillent en profondeur les sociétés tant à l'échelle locale que transnationale. Peut-on en effet encore traiter de la question des échanges de biens et de services à l'échelle régionale sans y intégrer les circulations marchandes transnationales d'acteurs informels de base comme les *madan sara* ? Les instances intergouvernementales peuvent-elles raisonnablement penser la question du rapprochement institutionnalisé des peuples de la région en faisant fi des contextes multiculturels où se jouent des dynamiques transculturelles initiatrices d'une nouvelle caribéanité ?

## Conclusion

L'exploration de la relation entre migration et régionalisme dans la Caraïbe montre que les sociétés civiles et les formes d'échanges, de coopération voire d'intégration qu'elles impulsent par la base sont généralement en avance sur les initiatives régionalistes intergouvernementales. La genèse d'un sentiment d'appartenance régionale s'appuie sur des échanges et circulations, qui transcendent les morcellements et fragmentations de toutes sortes que les initiatives officielles ont bien du mal à surmonter. L'analyse de la dynamique régionaliste par le prisme de la migration permet de saisir l'importance de la mobilité humaine dans la construction d'une identité et d'une conscience caribéennes. Cette caribéanité liée à la migration constitue l'une des multiples manifestations de la mondialisation culturelle dans la Caraïbe. Elle se joue des héritages coloniaux et des fragmentations géopolitiques, institutionnelles et linguistiques traditionnelles. Elle constitue en même temps le principal ferment de la conscience collective régionale à l'origine des impulsions intergouvernementales.

---

<sup>8</sup> Source: Central Bureau of Statistics of the Netherlands Antilles, 2007, Census 2001.

Surtout, la dimension migratoire nous porte à concevoir différemment – de manière plus globale – la Caraïbe et à analyser le régionalisme bien au-delà de ses simples contours géopolitiques et commerciaux. L'idée d'institutionnaliser le fait migratoire dans le cadre des négociations sur l'intégration régionale n'est pour autant pas vaine, tant il est nécessaire d'encadrer légalement ces flux si fondamentaux dans la construction de solidarités économiques et d'une identité à l'échelle régionale. Prenant le contre-pied de politiques migratoires binaires évoluant entre ouverture et fermeture au gré de la conjoncture économique, des voies du monde académique et même politique plaident de manière croissante pour des solutions plus souples prenant en compte la dimension humaine de la migration et sa réalité fluide, circulatoire et réversible. Le permis de travail temporaire renouvelable et étendu à davantage de migrants apparaît par exemple comme un compromis raisonnable et pragmatique répondant aux impératifs d'une économie fluctuante tout en reconnaissant la dimension sociale de la migration et offrant une voie autre que celle de la clandestinité aux familles concernées.

L'expérience montre que la crispation politique face à l'enjeu migratoire est contre-productive car elle entre en contradiction avec les intérêts des agents économiques et les dynamiques sociétales et culturelles des territoires concernés. Dans l'histoire de la région, les politiques migratoires restrictives ont généralement été vouées à l'échec : elles ne sont presque jamais parvenues à atteindre leurs objectifs de réduction des flux sur le long terme.

## Bibliographie

- Audebert, Cédric (2007), « Stratégies géopolitiques, dynamiques géoéconomiques et migrations caribéennes : des aires d'influence aux réseaux » in Eric Lambourdière (dir.), *Les Caraïbes dans la géopolitique mondiale*, Paris : Ellipses, collection Carrefours, pp. 261-281.
- Audebert, Cédric (2004), « Immigration et insertion dans les départements français d'Amérique : une mise en perspective régionale », *Espace Populations Sociétés*, 2004/n° 2, pp. 253-264.
- Caribbean Community (2001), *Revised treaty of Chaguaramas establishing the Caribbean Community including the Caricom Single Market and Economy*, Port-of-Spain: Caricom Secretariat, 270 p. URL: [www.caricom.org/jsp/community/revised\\_treaty-text.pdf](http://www.caricom.org/jsp/community/revised_treaty-text.pdf)
- Domenach, Hervé (1986), « Les migrations intra-caribéennes », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 2, n° 2, pp. 9-24.
- Girvan, Norman (2009), « Caribbean xenophobia : where will it end ? », posted May 26 on Norman Girvan's Blog. URL: <http://www.normangirvan.info/caribbean-xenophobia-where-will-it-end-norman-girvan/>
- Godard, Henry et Hartog, Thierry, eds. (2003), Dossier spécial "Le Bassin caraïbe", *Mappemonde*, n° 72, 50 p.
- Reyes-Santos, Irmay (2008), « Capital neoliberal, raza, migracion : analisis compartivo de relaciones dominico-haitianas y dominico-puertorriquenas », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 24, n° 1, pp. 13-34.
- World Bank (2005), *A Time to Choose: Caribbean Development in the 21st Century*, Report No. 31725-LAC, 262 p.